



La Principauté de Monaco, premier partenaire hors du territoire français avait choisi symboliquement la « Semaine pour une alternative aux pesticides » pour signer officiellement la Charte du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement® » initiée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Le 29 mars 2011, six ruches ont été inaugurées sur l'espace vert du toit-terrasse du Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco à Fontvieille.

Le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme (D.E.E.U) travaille depuis plusieurs années à renforcer la qualité du cadre de vie de la Principauté en mettant en place une politique en faveur d'une ville durable. Les espaces verts privés et publics couvrent environ 20% du territoire national et sont entretenus dans une démarche éco-responsable. L'installation d'un rucher « Abeille, sentinelle de l'environnement » vient tout naturellement s'inscrire dans la politique environnementale de la Principauté.

INTERVIEW

Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme à Monaco

La Principauté de Monaco a choisi de soutenir le programme de sensibilisation grand public « Abeille, sentinelle de l'environnement ». Quelles sont les raisons qui ont prévalu à cette décision ? En quoi la sauvegarde de l'abeille et des insectes pollinisateurs vous semble-t-elle importante ?

Un rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), publié à la mi-mars sur le désordre dans les colonies d'abeilles et autres menaces sur les pollinisateurs, souligne que, sur les cent espèces végétales qui fournissent 90% de la nourriture dans le monde, plus de 70% dépendent des abeilles pour leur pollinisation.

Cette étude constate également que le nombre de colonies d'abeilles est en forte réduction dans de nombreuses régions du monde et détaille plus d'une douzaine de facteurs qui pourraient en être responsables, parmi lesquels : la diminution des espèces de plantes à fleurs, les dommages des insecticides, la propagation d'organismes nuisibles, la pollution atmosphérique.

Nous voyons là toute l'acuité du problème, mais aussi toute l'importance de l'action conduite par l'UNAF, que la Principauté a souhaité soutenir.

La Principauté de Monaco, sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, mène une politique de développement durable fondée sur le respect de la biodiversité, la préservation des ressources, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une politique en faveur d'une ville durable. Pouvez-vous nous donner quelques exemples des actions engagées ?

Ces quatre piliers fondent en effet la politique de développement durable de la Principauté. Dans le domaine de la biodiversité, l'Etat met en œuvre des programmes d'inventaires, de cartographie et de suivi de la faune et de la flore marine et terrestre. Il conduit des actions relatives à la préservation, voire au développement des écosystèmes avec, par exemple, un projet d'immersion de récifs artificiels. En matière de préservation des ressources, la rationalisation et la diminution des consommations d'eau a permis de les réduire de 1% par an depuis 10 ans. Ce chiffre s'explique par les efforts réalisés par de gros consommateurs comme les entreprises et par le secteur public notamment par la récupération de l'eau des vallons pour le nettoyage des rues et la rationalisation de l'utilisation de l'eau pour l'arrosage des espaces verts.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'appuie sur l'objectif du protocole de Kyoto avec un engagement de - 8% des GES entre 2008 et 2012, par rapport à 1990. Un résultat déjà atteint en 2008 avec - 11,3% et qui s'explique, entre autres, par l'intensification du tri sélectif, donc moins de déchets incinérés et, depuis 2006, par l'interdiction des chaudières au fioul dans les bâtiments neufs. Au-delà de Kyoto, Monaco a annoncé, lors de la conférence climatique de Copenhague, viser une réduction de -30% en 2020 et de -80% en 2050 avec de plus, la neutralité carbone en 2050.

Parmi les actions de l'Etat en matière de ville durable, je citerais la politique en faveur de la mobilité qui favorise les transports en commun et la mobilité douce ; une gestion des déchets qui s'appuie sur le tri sélectif et une valorisation énergétique des déchets ; une démarche Haute Qualité Environnementale qui s'applique depuis 2008 à toutes les constructions publiques.

La Principauté a participé aux APIdays, les 17 et 18 juin, comment ont été appréciées ces premières Journées nationales de sensibilisation à la sauvegarde de l'abeille ?

Je crois que chacun a pu goûter avec plaisir à la première récolte de miel issue des six ruches que M. Jacques Balavoine, apiculteur référent avait installé sur le toit terrasse du Musée des Timbres et des Monnaies. Nous avons tous eu plaisir à partager ce moment de convivialité, sans oublier bien sûr le caractère pédagogique de cette opération qui a permis de sensibiliser jeunes et moins jeunes à tous les bénéfices et à l'importance, à la fois pour l'homme et la nature, de la préservation de l'abeille.